

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 037/2024

N° ordre à l'intérieur de la séance : 05-05

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents12
- votants17
- suffrages exprimés17
- majorité9
- pour17
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

09/10/2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le seize octobre, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Nathalie CHARTOIRE, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Laurent DELABIE, Vincent LECOCQ, Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Vincent LECOCQ donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Thierry BADEL donne pouvoir à Cyrille DECOURT.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Considérant la nécessité de prendre en compte dans le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune :

- **En dépenses de fonctionnement :**

- Le montant des intérêts d'emprunts à réglés sur l'exercice 2024, lequel s'avère supérieur aux crédits initialement prévus, et ce, à hauteur de 15 000 € environ, du fait notamment de l'évolution des dates d'échéance des remboursements de l'emprunt souscrit pour la restructuration du groupe scolaire ;

- **En recettes de fonctionnement :**

- Le montant de la reprise du résultat de fonctionnement du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC), suite à sa dissolution et à celle de l'Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI), montant qui s'élève à 120,77 € ;

- **En dépenses d'investissement :**

- Le montant des dépenses d'études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orliénas et le hameau des Sept Chemins, montant estimé à environ 27 000 € TTC et qui nécessite d'augmenter les crédits initialement prévus en frais d'études à hauteur de 11 000 € environ ;
- Le montant des dépenses d'équipement dans les immeubles de rapport, lequel s'avère supérieur aux crédits initialement prévus, et ce, à hauteur de 1 100 € environ, du fait notamment de la nécessité d'installer une nouvelle chaudière dans un des logements de l'immeuble de la Voute ;
- Le montant des dépenses de travaux de voirie, lequel s'avère supérieur aux crédits initialement prévus, et ce, à hauteur de 10 000 € environ, du fait notamment de la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur le chemin du May ;
- Le coût du changement du matériel de téléphonie des bâtiments communaux dans le cadre du passage en téléphonie IP (Internet Protocol), lequel coût est d'environ 5 000 € TTC ;

- **En recettes d'investissement :**

- Le montant du solde de la subvention versée par l'ADEME pour les travaux de géothermie de la nouvelle Mairie, soit 2 220,64 € ;

- o Le montant du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE), pour l'extension et rénovation thermique du restaurant scolaire, soit 60 000,00 € ;

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative n°1 au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune, comme suit :

Section de fonctionnement			
ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 120,77 €
023	Virement à la section d'investissement	- 14 879,23 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 15 000,00 €	
TOTAL		+ 120,77 €	+ 120,77 €

Section d'investissement				
ARTICLE	OPERATION	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
021		Virement de la section de fonctionnement		- 14 879,23 €
1321	220	État et établissements nationaux		+ 2 220,64 €
13251	221	GFP de rattachement		+ 60 000,00 €
2031		Frais d'études	+ 11 000,00 €	
21321		Immeubles de rapport	+ 1 100,00 €	
2151		Réseaux de voirie	+ 10 000,00 €	
2185		Matériel de téléphonie	+ 5 000,00 €	
2313	221	Constructions (en cours)	+ 20 241,41 €	
TOTAL			+ 47 341,41 €	+ 47 341,41 €

- **Précise** que le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

